



## BONS DE PARRAINAGE

### Règles d'applications

- 1) Le parrain doit impérativement avoir voyagé avec [www.examonde.com](http://www.examonde.com) ou [www.partirenclub.com](http://www.partirenclub.com) dans les 24 derniers mois.
- 2) Le bon de réduction accordé au parrain ne sera valable que pour un prochain séjour dans les 12 mois suivant l'inscription de son premier filleul.
- 3) Le bon de réduction accordé au parrain sera validé lorsque le filleul aura effectué une réservation (noms des participants à communiquer lors de la réservation du parrain)
- 4) Les bons de réductions du parrain sont cumulables avec un maximum de 60 euros par dossier
- 5) Le filleul ne pourra pas cumuler de bons de réductions.
- 6) Les bons de réductions sont valables sur l'achat d'un forfait voyage hors billetterie spectacles, Vols et groupes.
- 7) Les bons de réductions ne sont pas remboursables
- 8) A plus de 30 jours du départ, si un filleul annule son voyage, le bon de réduction accordé au parrain sera automatiquement annulé. Ce dernier devra alors s'acquitter du montant de 15 euros. Dans le mois du départ, aucune annulation ni remboursement du bon de réduction n'aura lieu